

**Décision n° P 2022-49 en date du 06/07/ 2022
portant délégation de signature du président du directoire
à l'effet de réceptionner les actes d'huissier référencés 83218 et 83212
auprès de l'étude EXLOBO, huissiers de justice associés**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2022-20 du 1^{er} juin 2022 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sabrina BODIN, responsable de l'unité foncier valorisation à la direction juridique de la Société du Grand Paris, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, la réception des actes référencés 83218 et 83212 auprès de l'étude EXLOBO, huissiers de justice associés, située au 105 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis


Jean-François MONTEILS